

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2019

Membres présents : B. BARDET, L. CARON, F. CHABERT, J.P. CORDENOD, JM CURNILLON, P. FAUVET, J. GAUGE, D. GOUDARD, Y. LAURENT, JL LEBOEUF, R. MARECHAL, F. MEUROU, A. MONCEL, M. PUDDU, JL REVEL, E. STUTZ M. WIEL
Excusés : M. CANTIN pouvoir donné à J. GAUGE, M. HARNAL, O. JOLY, P. PARE, C. PUVILLAND, K. SUTTER, G. RAMAKERS pouvoir donnée à M. WIEL, P. ROBIN

Absents : F. BOUDOURESQUE

Secrétaire de séance : A. MONCEL

Convocation et affichage : 13 décembre 2019

Présentation de l'Atlas de Biodiversité Communal

Stéphane GARDIEN de l'Association France Nature Environnement (ex FRAPNA) présente l'avancée de la réalisation de l'ABC.

Comme initialement prévu, l'étude s'est construite selon 4 piliers :

- Diagnostic bibliographique
- Animations de la démarche
- Une phase terrain
- Un rapport synthétique d'inventaire

Monsieur F. CLERGUE, stagiaire dans le cadre de la préparation d'un Bachelor « gestion et valorisation de la nature » était en charge de la partie animation.

4 objectifs lui ont été assignés :

- Mise en place d'outils pérennes mis à la disposition du grand public
- Mise en place d'actions de sensibilisation
- Communication
- Et insuffler une dynamique

Ces objectifs ont été atteints et de nombreuses actions ont été menées : création d'une page Facebook, articles dans la presse et le bulletin municipal, communication à l'office du tourisme, présentation en conseil municipal, réunion publique, stand hebdomadaire sur le marché en été. Plusieurs animations à l'attention du jeune et grand public ont été organisées : ballades nature, réalisation de jardin nature, interventions au musée, concours photos, exposé sur les insectes nocturnes, participation à la journée ramassage des déchets, organisation d'une journée biodiversité sur le site de la Grange du Pin, construction d'un hôtel

à insectes....Un travail a également été mené sur le projet d'un sentier botanique et sur le futur parcours d'orientation.

Durant ce stage, il a été toutefois difficile de toucher certaines associations (écoles et chasseurs notamment) et la participation des citoyens aurait pu être plus importante. Les participants étaient souvent les mêmes et une grande partie du public n'a pas été atteinte.

Concernant la phase terrain, les observations ont été menées principalement sur les ZNIEFF de la commune (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) et le long des cours d'eau. 4 observateurs, habitants de la commune ont été missionnés sur une longue durée et 4 jours d'observation ont été menés par un technicien de la FNE. En ce qui concerne la flore, 530 observations ont permis de découvrir 270 espèces et au niveau de la Faune, 1121 observations ont mis à jour 173 espèces. 3 espèces protégées au niveau national (l'Aster Amelle, la petite scutellaire et le micope dressé) ont été aperçues dans les pelouses sèches de la commune.

Monsieur GARDIEN invite ensuite chaque conseiller à faire part des points qu'il souhaite voir améliorer et des actions qu'il voudrait voir se réaliser dans le cadre de l'ABC. Une synthèse de cette enquête permettra d'orienter les nouvelles actions à mener.

21 h 15 : Arrivée de M. CORDONOD

Questions sur la pyrale du Buis : cet insecte s'est comporté comme un ravageur, détruisant une très grande partie du buis sur le Département. La pyrale est toujours présente, mais en moins grand nombre, adaptant sa population à sa ressource alimentaire.

Mme le Maire remercie M. GARDIEN de son intervention.

CA3B : transfert de fiscalité ZA

Taxe foncière bâti :

La CA3B est compétente en matière d'aménagement de zones d'activités économiques (ZAE). Elle aménage donc les zones et les exploite ou en assume la gestion au quotidien pour bon nombre d'entre elles.

Les implantations ou extensions d'entreprises ont pour conséquence de créer des nouvelles ressources fiscales au titre de la taxe foncière au profit des seules collectivités d'implantation. La CA3B procède à l'exécution de nombreuses dépenses d'exploitation afférentes à ces zones : il est en conséquence logique et cohérent de prévoir un mécanisme de redistribution d'une partie de la fiscalité entre les collectivités percevant celle-ci et la CA3B.

Depuis la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 portant loi de finances, les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) créant ou gérant une ZAE et leurs communes membres peuvent conclure des accords de partage de fiscalité, notamment afin d'organiser le partage des ressources fiscales issues de ZAE financées en commun.

Une convention de partage de fiscalité a été établie en 2012 entre les syndicats mixtes CAP3B, plusieurs communautés de communes dont La Vallière et Bresse Dombes Sud Revermont, la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) et les communes de Certines, Tossiat et Montagnat pour la zone du Cadran Bourg Sud. Cette convention prévoyant le reversement de 50% du produit de la taxe sur les propriétés foncières bâties aux collectivités adhérentes au syndicat mixte CAP3B.

Il y a également lieu d'identifier plusieurs cas de figure :

- La présente convention ne s'appliquera qu'à concurrence des implantations sur les nouvelles zones, des nouvelles implantations sur les zones existantes ou extension d'implantations (augmentation physique de la valeur locative) sur les zones existantes dans lesquelles la CA3B a investi,

- La proportion de reversement sera de 50% à la CA3B pour les zones d'activités économiques du territoire, la logique étant que la CA3B récupère la fiscalité sur le foncier bâti et que la commune conserve une part correspondant aux charges qu'elle supporte réellement.
- Une clause de revoyure à cinq ans sera mise en place pour attester de l'exactitude du montant des charges réellement supportées par la commune sur la base d'un bilan.
- Les communes autoriseront l'accès à l'information fiscale par la CA3B sur les nouvelles implantations afin d'établir les conditions de la mise en place de l'émission du titre de recettes y afférent.

Taxe aménagement :

La CA3B n'ayant pas la compétence en matière d'urbanisme réglementaire (élaboration des plans locaux d'urbanisme), elle ne bénéficie pas de la perception de la taxe d'aménagement. La taxe d'aménagement a été instituée le 1^{er} mars 2012.

Elle doit être versée à l'occasion de la construction, la reconstruction, l'agrandissement de bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme. Elle est due par le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager.

L'article L.331-2 du code de l'urbanisme prévoit que tout ou partie de la taxe perçue par les communes peut être reversé à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont elles sont membres dans des conditions prévues par des délibérations concordantes des conseil communautaire et conseils municipaux.

Avant la fusion des différents EPCI constituant aujourd'hui la CA3B, il existait deux dispositifs de reversement de la part communale de la taxe d'aménagement aux EPCI :

- Communauté de communes de Montrevel-en-Bresse (CCMB) : la taxe d'aménagement faisait l'objet d'une convention de reversement aux conditions suivantes, lorsque le taux communal était fixé à 5%, le montant du reversement s'effectuait à hauteur de 2 points du taux voté à la CCMB ; lorsque le taux communal était supérieur à 5 %, la commune conservait 5 points du taux voté et reversait à la CCMB la part restante.
- Communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération (BBA) : la convention de reversement portait sur 100 % du produit de la taxe d'aménagement pour les ZAE communautaires, sur lesquelles BBA avait investi.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve

-le partage de fiscalité sur les propriétés foncières bâties situées dans la zone de Lucinges à hauteur de 50% pour la CA3B et 50% pour la commune sur la base des nouvelles implantations et extensions,

-le reversement à 100 % de la part communale de la taxe d'aménagement à la CA3B.

Camping

Le bilan de saison sera présenté lors du prochain conseil lorsque toutes les écritures comptables auront été passées.

Les nouveaux tarifs sont présentés et acceptés à l'unanimité par le Conseil Municipal

Emprunt : comme prévu au budget, un emprunt a été contracté pour équilibrer le budget (financement du solde des travaux des sanitaires)

Les caractéristiques de ce prêt sont les suivantes :

Montant emprunté : 210 000 €

Taux : 0.84 %

Durée : 20 ans

Echéance annuelle de 11 419.89 €

Frais de dossier : 210 €

Structure bancaire : Crédit Agricole

Les autres banques contactées (caisse d'Épargne et Crédit Mutuel) ont proposé des offres moins intéressantes.

Décision budgétaire modificative : les crédits inscrits au budget sont insuffisants pour couvrir les frais de personnel ayant travaillé au camping. Le montant total des salaires pour 2019 s'élève à 53 464.71 €. Il est proposé de faire un virement du chapitre 011 (dépenses à caractère général) au chapitre 012 (charges de personnel) pour un montant de 2 720 €. Le conseil donne son accord.

Achat véhicules pour services techniques

Compte-tenu des délais, Madame le Maire explique qu'il est impératif de passer commande avant le vote du budget 2020 pour remplacer certains matériels roulants qui ne passeront pas le contrôle technique obligatoire. Les restes à réaliser du budget ne sont pas suffisants et ces dépenses ne peuvent pas être engagées sans l'accord du conseil. Ces dépenses seront inscrites sur le budget 2020.

Budget approximatif : 125 000 € pour l'achat d'un véhicule 3.5 T et 7.5 T ampirolle. Ces véhicules seront équipés de coffres qui permettront de transporter les petits matériels en toute sécurité.

Les anciens véhicules seront repris pour 1 800 € et 800 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise la commande de ce matériel avant le vote du budget.

Parcours d'orientation permanent : demande de subvention

Il est envisagé de créer un parcours permanent d'orientation sur le site de la Grange du Pin. Le budget prévisionnel de ce projet est d'environ 7 860 €. Le site étant inscrit au plan départemental sports de nature, une subvention au taux de 30 % peut être obtenue auprès du Département. Une aide de la Région peut également être sollicitée. Après en avoir délibéré, le conseil accepte ce projet et autorise le Maire à déposer les demandes de subvention.

Tableau des emplois

Suite au départ à la retraite d'un agent d'entretien, ses heures ont été réparties entre plusieurs agents de la commune volontaires. Après un essai concluant, il est proposé de modifier le tableau des emplois comme suit :

Les 2 emplois permanents d'aide aux écoles et entretien des locaux de 17.5 h sont remplacés par un poste à temps plein et un poste à 32 h.

Contrat enfance et jeunesse

Le contrat enfant jeunesse entre la CAF et la commune a pris fin au 31/12/2018. Sur la commune, ce contrat concerne les prestations de la Treffortine. L'ensemble des anciens contrats enfance jeunesse situés sur le territoire de la communauté d'agglomération a été rattaché au contrat enfance jeunesse de la CA3B.

Le conseil doit autoriser la signature d'un avenant afin d'acter ce rattachement et permettre le versement des PSEJ (prestations de service) pour 2019. Après en avoir délibéré, le conseil municipal (une abstention) donne son accord.

Contrat assurances de la commune

Les précédents contrats étant arrivé à échéance, une nouvelle consultation a été lancée

Ont été retenus pour 2020 (contrat de 3 ans)

Assurances biens (franchise 300 €)	MAIF	7 713.91 €
Assurance personnel	SMACL	14 823.39 €
Assurance véhicules	SMACL	5 211.25
Assurance responsabilité civile et risques annexes	SMACL	2 047.02
TOTAL		29 795,57 €

Pour mémoire, en 2019, la charge pour la commune s'élevait à 27 330.35 €
La franchise qui était jusqu'à maintenant de 1 500 € a été ramenée à 300 €, ce qui permettra d'être indemnisé lors de sinistres moindres.

Mairie

Nouvelle consultation : suite à la liquidation de la Société SMA, le lot 6 a été scindé en 2 et attribué comme suit :

- Portes automatiques : Sté BROYER pour 6 890 € HT
- Serrurerie-métallerie : Sté GIROUD pour 35 725 € HT

Avenants au marché

Madame le maire indique au conseil que globalement le budget initial des travaux est maintenu. Elle présente néanmoins des avenants rendus nécessaires par les aléas du chantier.

Lot 2 : Fontenat TP : + 4 351 € HT total marché : 134 127.74 €
Gestion différenciée des eaux pluviales

Lot 4 : Humbert : - 7 400 € HT total marché : 74 011.56 €
Les jacobines n'ont pas été réalisées, le plancher des combles n'a pas été remplacé et une partie acoustique n'a pas été réalisée

Lot 5 : Dazy : + 2556.74 € HT total marché : 53 356.74 €
Réalisation d'un caniveau sur la terrasse de l'extension

Lot 8 : HMR : + 3020.79 € HT total marché : 113 718.50 €
Joints des caniveaux en zinc

Lot 9 : Juillard : + 3063.60 € HT total marché : 239 098.90 €
Traitement acoustique

Lot 13 : Schindler : + 450 € HT total marché : 33 341 €
Option supplémentaire pour l'ascenseur

Point sur les travaux :

Le carrelage de la salle polyvalente est pratiquement terminé. Quelques petits soucis ont été rencontrés pour le plafond. Les peintures du 1^{er} étage ont été réalisées. Madame le Maire propose de nommer les différentes salles et demande au conseil d'y réfléchir.

Mousserons

Suite à des désistements, des crédits DETR sont devenus disponibles et le dossier déposé pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la Résidence Autonomie a finalement été retenu. Une étude d'opportunité a été rédigée par ALEC 01 et envoyée à la Préfecture. Le montant de l'investissement serait d'environ 60 000 € pouvant être subventionné à 40 %. Afin de pouvoir bénéficier de cette dotation, le conseil doit donner son accord sur le projet et son financement. Compte-tenu de l'état du toit, Madame le maire précise également qu'il faudrait profiter de l'occasion pour refaire toute la toiture, qui n'a pas été touchée depuis la construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte ce projet et sollicite la DETR au taux de 40 % sur un investissement prévisionnel de 60 000 € HT

Projet d'établissement : Alain Moncel présente au conseil le projet d'établissement de la Résidence autonomie. Il explique que ce document est obligatoire, il a été élaboré par la commission seniors puis soumis au conseil de vie sociale le 10 décembre 2019. Il a également été partagé avec les personnels médico-sociaux qui interviennent à la résidence. Il a pour objet de présenter les valeurs, les conditions de fonctionnement de la résidence autonomie et de favoriser une qualité du bien vivre ensemble. Chaque conseiller a été destinataire de ce document. Il est approuvé à l'unanimité.

Tour des commissions

Camping : tous les chalets ont été démontés. Les terrassements pour l'implantation des nouveaux mobil-home sont en cours de réalisation

Questions diverses

Plan Communal de Sauvegarde :

Après plusieurs réunions de travail, le Plan communal de Sauvegarde de la Commune a été rédigé. Il sera présenté aux élus et aux agents le mercredi 15 janvier 2020 à 18 h 30 à la salle des fêtes de Treffort. Ce document sera ensuite présenté en conseil municipal pour vote, le 25 février 2020.

Dicrim : le Document d'Informations Communal sur les Risques Majeurs a été revu et complété. Ce document obligatoire sera distribué prochainement à tous les habitants avec le bulletin municipal.

Désordre à la médiathèque : Depuis 2015, des infiltrations d'eau ont été décelées à la médiathèque. Une solution doit être trouvée et mise en œuvre rapidement pour remédier à ces fuites qui risquent d'endommager toute la structure du bâtiment. Malgré plusieurs recommandés et une expertise, les entreprises concernées, le maître d'œuvre et leurs assurances n'ont donné aucune nouvelle. Madame le Maire a donc consulté un avocat et il est proposé de diligenter une requête auprès du Tribunal Administratif. Cette action engendre des frais importants (1 092 euros TTC pour la rédaction de la requête, 156 € TTC par heure pour chaque dire qu'il y aura à rédiger, ainsi qu'un forfait de 840 euros TTC pour les réunions d'expertise.)

Madame le Maire souhaite avoir l'avis du conseil avant de poursuivre.

Après en avoir délibéré, considérant qu'il convient de remédier très rapidement à ce problème afin d'éviter que le bâtiment continue de se détériorer, le conseil municipal, à l'unanimité donne son accord pour la poursuite de la procédure.

Téléphonie mobile : Bouygues est missionné pour assurer la couverture en téléphonie mobile de la RD 936 entre Jasseron et Chavannes. Les lieux d'implantation pressentis par l'opérateur ne donnent pas satisfaction, compte-tenu de leur pollution visuelle. Quant à Orange, le projet d'installation à proximité des services techniques a essuyé un refus du pôle urbanisme, car trop près des lignes haute tension.

Lundi 23 décembre : marché exceptionnel, dans le centre de Treffort

Travaux voirie : Madame le Maire donne lecture d'un courrier des habitants de Champ Bouilloux et de la Serraz qui font part d'un fort mécontentement suite aux travaux d'assainissement. Madame le maire reconnaît que leur mécontentement est légitime. En effet, ces riverains ont été les 1ers et les derniers impactés par les travaux. L'émulsion qui était prévue pour remettre la chaussée en état n'a pas été réalisée comme il le fallait. Un accord a été trouvé entre la CA3B, l'entreprise et la Commune : la chaussée sera finalement refaite complètement dès la fin de l'hiver, la réalisation de l'enrobé n'étant pas possible quand il fait froid. Une réponse écrite sera faite afin de confirmer que les engagements pris seront tenus.

Rappel de dates :

- vendredi 10 janvier : vœux de la commune, à 19h, à la salle des fêtes de Treffort
- dimanche 12 janvier, à 10h : Assemblée générale de fruits et nature en Revermont
- vendredi 17 janvier : inauguration de la rénovation de la résidence des Mousserons, Duo Equation avec musique et jonglage 20 h 30 à la salle des fêtes de Treffort
- Dimanche 19 janvier : Assemblée Générale des Amis du Mont Myon
- mercredi 22 janvier : assemblée générale du COST
- jeudi 23 janvier à 18h : lancement de la saison « printemps des arts »
- vendredi 24 janvier : cérémonie des vœux de la Ca3B

Prochain Conseil municipal : mardi 21 janvier
Mardi 25 février : vote du budget

La séance est levée à 23 H 30